

RÉALISATION

La responsabilité pour la réalisation optimale de l'action est assumée par la Commission. La Commission, en vue d'avoir accès à toute expertise extérieure existante, peut engager des experts sous contrat. La durée de l'action est limitée à un an à compter de la signature des premiers contrats.

MOYENS

Le coût maximum de cette phase de préparation est évalué à 500 000 unités de compte (y compris l'assistance d'experts et, le cas échéant, les frais de missions et les études complémentaires effectuées à l'extérieur).

Remplacement d'un membre du Comité économique et social

Lors de sa session du 10 décembre 1973, le Conseil des Communautés européennes a décidé de nommer membre du Comité économique et social, en remplacement de M. van der Ploeg, M. Hubregtse, landelijk secretaris van de Agrarische en Voedingsbedrijfsbond NVV.

M. Hubregtse a été nommé pour la période prenant fin le 22 août 1974.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

Remplacement d'un membre du Comité économique et social

Lors de sa session du 10 décembre 1973, le Conseil des Communautés européennes a décidé de nommer membre du Comité économique et social en remplacement de M. Rossi, M. Luciani, segretario generale dell'Unione italiana mezzadri e coltivatori (UIMEC).

M. Luciani a été nommé pour la période prenant fin le 22 août 1974.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

Remplacement d'un membre du Comité consultatif de la CECA

Lors de sa session des 17 et 18 décembre 1973, le Conseil des Communautés européennes a nommé membre du Comité consultatif de la CECA, en remplacement de M. Labbe, M. Varoquaux, président de la chambre syndicale des mines de fer de France.

M. Varoquaux a été nommé pour la période prenant fin le 22 mars 1974.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.
